

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME

(CDDH)

Séminaire

**Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme
– améliorer le dialogue et la coordination au niveau national**

PROGRAMME

coorganisé par le Centre pour l'étude des rôles légitimes du pouvoir judiciaire dans l'ordre mondial (*PluriCourts*),
Université d'Oslo, et le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

lors de la 94^e réunion du CDDH
Strasbourg, 15 juin 2021 par visioconférence

10:00 Allocutions d'ouverture et de bienvenue

M. Christophe POIREL, Directeur des droits de l'homme (DGI), Conseil de l'Europe (10 min)
M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (10 min)
M. Morten RUUD, Président du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) (10 min)

10:30 L'exécution des arrêts de la Cour de Strasbourg en tant que pierre angulaire de la mise en œuvre de la Convention au niveau national

Cette session examinera les principaux problèmes qui se posent au stade de l'exécution des arrêts, notamment ceux liés aux capacités nationales, aux ressources, aux plans d'action et à la volonté politique.

Intervention introductive : *Mme Clare OVEY*, Cheffe du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe (10 min)

Orateurs :

M. Alfonso BREZMES MARTÍNEZ DE VILLARREAL, Agent du Royaume d'Espagne auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Head of the Area of Human Rights of the Constitutional & Human Rights Department, Ministère de la Justice (*expériences nationales de restrictions/barrières concernant les structures et mécanismes pour l'exécution des arrêts*) (10 min)

M. Jan SOB CZAK, Agent du Gouvernement polonais auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Deputy Director, Legal and Treaty Department, Ministère des affaires étrangères (*expériences nationales de restrictions/barrières concernant les structures et mécanismes pour l'exécution des arrêts*) (10 min)

Mme Debbie KOHNER, Secrétaire Générale, Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) (*barrières/restrictions rencontrées par les INDH dans leur participation au processus d'exécution des arrêts*) (10 min)

Mme Başak ÇALI, Professeure, Hertie School, Berlin (Allemagne) (10 min)

Discussion et intervention par *M. Matthew SAUL*, Professeur associé, Université norvégienne des sciences appliquées (Norvège) (10 min) et *M. Øyvind STIANSEN*, Chercheur postdoctoral, Université d'Oslo (Norvège) (10 min)

12:00**PAUSE DÉJEUNER****14:00****La coordination inter-institutionnelle et le dialogue multipartite en tant que conditions préalables à l'exécution efficace des arrêts**

Tout en reconnaissant que les conditions pour l'exécution efficace des arrêts de la Cour de Strasbourg varient d'un État à l'autre et qu'il n'existe pas une stratégie unique, cette session cherchera à identifier les bonnes pratiques pour établir, construire et renforcer les relations de travail conduisant à de meilleurs résultats. Cette session invitera les agents de gouvernement à partager leurs expériences sur la diffusion d'informations parmi les agences de gouvernement et autres parties prenantes, la préparation et la soumission des plans d'action dans les délais, et la surveillance des progrès réalisés dans l'exécution des arrêts.

Intervention introductive : *M. Fredrik SUNDBERG*, ancien Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (10 min)

Orateurs :

M. Vít Alexander Schorm, Président du groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V) (*partage des meilleures pratiques pour la création d'un groupe de travail multipartite – Comité d'experts sur l'exécution des arrêts de la Cour et la mise en œuvre de la Convention*) (10 min)

M. Murray HUNT, Conseiller juridique auprès du Comité parlementaire mixte des droits de l'homme du Royaume-Uni (*intégrer la responsabilité de l'exécutif pour les questions d'exécution dans le contrôle législatif et l'approbation du budget*) (10 min)

M. Leif BERG, Chef du pôle gestion des connaissances – Conseiller juridique principal, Direction du Jurisconsulte (*le rôle du dialogue avec les juridictions nationales suprêmes dans la promotion de l'application de la Convention au niveau national*) (10 min)

Dr Marcin SZWED, Juriste, Strategic Litigation Programme, Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (*partage de bonnes expériences d'engagement de l'exécutif, du Parlement ou des tribunaux nationaux*) (10 min)

Discussion et intervention de *Mme Janneke GERARDS*, Professeur, Faculté de droit d'Utrecht (Pays-Bas) (10 min)

15:30 Tirer pleinement parti de la coopération avec le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe fournit un soutien à ses États membres sur un large éventail de mesures générales pouvant être requises pour l'exécution des arrêts de la Cour, allant des amendements à la Constitution, réformes législatives, changements dans la pratique judiciaire, à la formation des agents des forces de l'ordre, des juges, des procureurs et d'autres acteurs. Comment les États membres peuvent-ils profiter pleinement de ce soutien ?

Intervention introductive : *M. Mikhail LOBOV*, Chef du Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique, Direction Générale Droits de l'homme et État de droit (DGI), Conseil de l'Europe (10 min)

Orateurs :

M. Pavlo PUSHKAR, Chef de Division, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne, Conseil de l'Europe (*partage de bonnes pratiques dans ses projets de coopération*) (10 min)

Mme Simona GRANATA-MENGHINI, Secrétaire de la Commission européenne pour la Démocratie par le droit (« la Commission de Venise ») (*partage de bonnes pratiques dans ses projets de coopération contribuant à l'exécution des arrêts*) (10 min)

M. Hans-Jörg BEHRENS, Président du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) (*mise en évidence de l'approche holistique du CDDH du fonctionnement du système de la Convention et de l'attention spéciale portée à l'exécution des arrêts, ainsi que du rôle du CDDH en tant que forum pour le partage des meilleures pratiques entre les agents de gouvernement*) (10 min)

Discussion (30 min)

17:00 Points clés et conclusion du séminaire

M. Geir ULFSTEIN, PluriCourts